



Communiqué de presse

Paris, le 22 janvier 2015

FENÊTRES ALUMINIUM : LA RÉVOLUTION RGE

Depuis le 1^{er} septembre dernier pour l'éco-prêt à taux zéro et depuis le 1^{er} janvier pour le CITE¹, les aides publiques à la rénovation énergétique des logements sont soumises au principe d'éco-conditionnalité. Pour en bénéficier, les particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie doivent s'adresser à des entreprises et artisans titulaires du signe de qualité RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). RGE est l'assurance d'une entreprise reconnue pour sa compétence, contrôlée et accréditée de manière objective et indépendante.

Qu'est-ce qu'une entreprise RGE, dans le domaine des menuiseries alu ?

De la conception à l'installation du produit, l'entreprise de menuiserie aluminium RGE respecte toutes les démarches qualité de la filière. RGE s'impose ainsi comme le fil rouge et le point final d'une démarche qualité globale, engageante pour le professionnel et rassurante pour le client. Il apporte, en effet, aux particuliers la garantie d'une fenêtre de qualité, installée par une entreprise qualifiée et formée aux économies d'énergie.

- **Qualification de l'entreprise : Qualibat 351 ou 352²**

Qualibat vérifie la validité de la situation administrative de l'entreprise et sa capacité technique à pouvoir :

- diagnostiquer les fenêtres existantes de l'habitat (avant rénovation)
- établir un projet technique de rénovation
- proposer les fenêtres les mieux adaptées à l'habitat et répondant aux critères de performance du CITE (Crédit Impôt pour la Transition Énergétique)
- installer les nouvelles fenêtres dans les règles de l'art

- **Fenêtres de qualité**

L'entreprise qualifiée utilise des fenêtres sous démarches qualité « LABEL fenêtrealu », « NF Fenêtre » ou « Qualibat 352 ». Ces démarches valident la conception et la durabilité des systèmes de profilés ainsi que la qualité des composants (vitrage, profilé à rupture de pont thermique, thermolaquage...) par des labels spécifiques.

- **Formation de l'entreprise aux économies d'énergie**

Le référent technique de l'entreprise a suivi le stage de formation FEEBAT RENOV.

¹ Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, ancien CIDD

² Qualification 351 pour la fourniture et pose de menuiseries extérieures et qualification 352 pour la fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium

Pourquoi RGE sera-t-il bien appliqué ?

1/ En cas de réclamation de la part des clients finaux, une enquête est menée par Qualibat pour déterminer la responsabilité de l'entreprise.

2/ Les entreprises qualifiées RGE sont auditées une fois tous les deux ans par Qualibat. L'évaluation, réalisée sur un chantier, porte sur le respect des règles de l'art, la qualité des produits utilisés et celle du service au client (qualité des informations délivrées notamment).

RGE, utile uniquement pour l'éco-conditionnalité ?

Non : grâce aux qualifications Qualibat vérandas à ossature aluminium 9141 / 9142³, les entreprises spécialistes de la véranda – travaux, qui ne sont pas éligibles à l'éco-prêt à taux zéro et au CITE – peuvent bénéficier du signe de qualité RGE afin d'être identifiées comme des professionnels formés et qualifiés pour effectuer des travaux touchant à la performance énergétique. Pour le particulier, RGE sera aussi la réassurance d'une entreprise compétente et digne de confiance pour construire ou rénover sa véranda en aluminium.

En tant qu'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium, le SNFA soutient la démarche RGE, synonyme, pour le professionnel, d'engagement et d'exigence sur tout le parcours de réalisation du produit.

En savoir plus : www.snfa.fr / www.fenetrealu.com / www.la-veranda-alu.com

Contact presse :

Laetitia Guého / SNFA

01 40 55 11 83

lq@snfa.fr

³ Qualification 9141 : Fourniture et pose de vérandas à structure aluminium et qualification 9142 pour la Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium